

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Entre les soussignés :

**L'OFFICE
DE TOURISME :**

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SARREGUEMINES CONFLUENCES**

8 rue Raymond Poincaré
BP 50339 - 57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 80 81 - www.sarreguemines-tourisme.com
Organisme Local de Tourisme immatriculé par Atout France : N°IM057220001
N° de TVA intracommunautaire : FR 22911314292
Assurance RCP : Allianz Assurances - 310 rue de la Montagne - 57200 Sarreguemines,
Organisme de garantie financière : Groupama - 132 rue des 3 Fontanot - 92000 Nanterre,
Représenté par Mme Vanina CHAUVET, Directrice
Habilitée à cet effet

d'une part

et,

LE PARTENAIRE :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____

Mail : _____

Représenté par _____

Ci-après dénommé LE PARTENAIRE

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I - OBLIGATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences s'engage à :

- **Promouvoir l'établissement du partenaire sur son internet dans la rubrique correspondante**
www.sarreguemines-tourisme.com - Chaque page contient vos coordonnées, téléphone, adresse e-mail, site internet, réseaux sociaux, carte de localisation, descriptif, labels, équipements, services proposés ainsi que 10 photos (*sous réserve que toutes les informations aient été communiquées à l'office*).
- **Créer l'établissement du partenaire sur la base de données touristique SITLOR**
SITLOR alimente bon nombre de sites internet touristiques dont celui de la région Grand-Est mais également celui de Moselle Attractivité. Cette base de données est également reliée à DATAtourisme, une base de données touristiques nationale utilisée par de nombreuses entreprises tels que Michelin, Mappy, Booking.com, etc.

Office de Tourisme Communautaire Sarreguemines Confluences

8 rue Poincaré - B.P 50339
F-57203 Sarreguemines Cedex
+33 (0)3 87 98 80 81 • sarreguemines-tourisme.com

ORGANISME LOCAL DE TOURISME IMMATRICULÉ PAR ATOUT FRANCE N°IM057220001 • SIRET 911 314 292 00010 • APE 79.90Z
GARANTIE FINANCIÈRE : Groupama Assurance - Crédit & Caution • 132 rue des 3 Fontanot - 92000 Nanterre
RCP : ALLIANZ Assurances • 310 rue de la Montagne - 57200 Sarreguemines • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 22911314292



- **Lister l'établissement du partenaire dans les guides papiers de l'Office de Tourisme selon son activité**
Nous éditons 3 guides, mis à jour 4 fois par an (producteurs et artisans, hébergements et restauration) en ligne et édités pour les clients préférant encore le format papier.
- **Livrer de la documentation touristique pour les partenaires accueillant du public**
Une fois par an minimum, l'Office de Tourisme Communautaire Sarreguemines Confluences dépose directement chez ses partenaires de la documentation touristique (cartes, plans, guides, flyers) éditée par nos soins.
- **Répertorier dans notre agenda en ligne et papier les manifestations et événements du partenaire**
Les manifestations du partenaire seront également affichées dans la base de données touristique SITLOR.
- **Accompagner le partenaire**
L'équipe de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences au service du partenaire pour l'aider, le conseiller, l'assister et le soutenir dans son développement touristique. Le partenaire pourra également souscrire aux prestations proposées par l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences en fonction de ses besoins.

ARTICLE II – OBLIGATION DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

- **Communiquer les informations de son établissement à l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences**
Coordonnées, description, photos, tarifs, horaires, etc. Ainsi que toutes les modifications qui surviendrait dans le courant de l'année.
- **Diffuser les informations touristiques et locales auprès de sa clientèle et ses partenaires**
Des brochures vous sont déposées à cet effet. Vous recevrez aussi des informations chaque trimestre par mail.
- **Afficher qu'il est partenaire de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences**
Grâce au sticker fourni pour vos locaux mais également sur votre site internet afin d'augmenter votre visibilité.
- **Verser une contribution de 25 € à l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences**

ARTICLE III – DURÉE

La présente convention est établie sur l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre en cours.

Il pourra être dénoncé également à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à l'une des clauses de la convention, ayant causé un préjudice.

ARTICLE IV – LITIGES ET RESPONSABILITÉ

Tout litige ne pouvant trouver d'accord amiable, sera porté devant le tribunal compétent.

Les salariés du prestataire exercent sous la responsabilité du prestataire.

Fait en deux exemplaires, à Sarreguemines le ____/____/20____.

**Office de Tourisme Communautaire
Sarreguemines Confluences**

Le Partenaire *

Vanina CHAUVET
Directrice

Le responsable

* précédé de la mention « lu et approuvé »